



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Salles de spectacles : Paris

Question écrite n° 7264

Texte de la question

M Raymond Barre demande à M le Premier ministre quel est l'avenir de l'Opéra de la Bastille, dont l'ouverture effective était prévue pour janvier 1990, et dont la situation actuelle paraît préoccupante. Lors de sa nomination aux fonctions de Premier ministre, la mise en place des structures artistiques et administratives était proche d'être achevée. Sept mois plus tard, un nouveau président du conseil d'administration a été nommé, mais aucun nouveau contrat n'a été signé et le contrat du directeur artistique semble remis en cause. On peut craindre que la programmation déjà effectuée pour trois saisons d'opéras avec de grands chefs d'orchestre et de grands metteurs en scène, ne tombe en tout ou partie et il serait évidemment impossible d'en établir une autre, de niveau équivalent, dans les délais restants. Est-il dans les intentions du Gouvernement, comme certains l'imaginent déjà, de remettre à plus tard l'ouverture de l'Opéra de la Bastille ? Il semblerait que l'on perde de vue la vocation profonde du nouvel Opéra qui est de faire de Paris une capitale mondiale de l'art lyrique, grâce à une programmation éclatante. Seuls des spectacles exceptionnels pourront être en effet proposés aux chaînes internationales de télévision et, d'abord, à la chaîne culturelle franco-allemande, qui tient à cœur au Gouvernement. Des dépenses considérables ont été engagées pour le nouvel opéra. Pour qu'elles n'aient pas été faites en vain, il lui demande s'il ne lui semble pas nécessaire de mettre le plus rapidement possible un terme à l'extrême confusion régnante.

Texte de la réponse

Reponse. - Dans un premier temps, le Gouvernement a pris dans le domaine de l'investissement les décisions urgentes qui s'avèrent indispensables pour assurer dans de bonnes conditions l'ouverture de l'opéra de la Bastille : financement des dépenses de premier équipement, des ateliers et de la salle modulable. Il a également désigné un véritable chef d'entreprise, M Pierre Berge, à la tête de l'ensemble des théâtres de l'Opéra de Paris (Garnier, Opéra-Bastille et Favart). Le dossier a nécessité également une reorientation du projet de fonctionnement sur des bases économiques plus saines, ce qui a impliqué la renégociation du contrat de M Daniel Barenboim signé dans la précipitation le 6 mai 1988. Le Gouvernement entend ainsi porter la plus grande attention aux cachets des artistes et plus généralement aux coûts de production, pour éviter une dérive entraînant rapidement une impossibilité de fonctionnement du nouvel opéra et un coût prohibitif pour les finances publiques. Conformément au projet arrêté des 1982 par le Président de la République, le Gouvernement entend mettre en service un opéra populaire, accessible au public le plus large et le plus diversifié, et visant un niveau élevé d'exigences sur le plan artistique. Pour autant il n'est pas question de bouleverser la programmation établie pour les deux premières années d'exploitation, qui constituent une période de montée en charge, et la qualité artistique des productions prévues n'a jamais été contestée. Avec l'agrément du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, le conseil d'administration de l'Association des théâtres de l'Opéra de Paris a procédé le 22 décembre à la désignation de M Alain Pichon, conseiller référendaire, actuellement secrétaire général de la Cour des comptes, comme directeur général de ces théâtres, et de M René Gonzales, aujourd'hui directeur de la maison de la culture de Bobigny, comme directeur de l'opéra de la Bastille. Ces nominations illustrent bien la volonté du Gouvernement, d'une part,

d'exercer la plus grande rigueur dans la gestion, d'autre part, de mettre en oeuvre une politique de programmation ambitieuse et novatrice. M Pierre Berge, president des theatres de l'opera de Paris, est garant de la mise en oeuvre de cette politique.

Données clés

Auteur : [M. Barre Raymond](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7264

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3693